Procès verbal de la réunion DUP du 22 octobre 2015 à Châtillon-sur-Thouet

Membres de la DUP:

• le Président : Dr J. Gautier, présent,

• la secrétaire, Claire-Odile Beauvallet, présente,

la Trésorière : Sarah Georget, absente,

• la Trésorière remplaçante : Marie Carof, présente,

• invité : Amaury Derville, présent via communication audio

Sordre du jour :

- 1- Organisation des élections des 3 membres
- 2- Point sur la mutuelle complémentaire
- 3- Plan de formation

La séance est ouverte à 9h20

જ્ય

Le temps d'établir la communication téléphonique avec Mr Amaury Derville ...

Marie Carof nous informe que l'article 13 de la loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, modifie en profondeur les règles relatives à la DUP, notamment une extension de la Délégation Unique du Personnel (DUP) aux entreprises moins de 300 salariés, jusqu'à réservée aux entreprises de moins de 200 salariés et le nombre de réunions est réduit puisque la nouvelle DUP n'est réunie qu'au moins une fois tous les deux mois sur convocation de l'employeur.

LOI n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogu e social et à l'emploi

lien pour accès au texte complet http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/17/ETSX1508596L/jo/texte

Le Dr Jean Gautier nous fait part de la participation d'ASALÉE, à plusieurs manifestations professionnelles nationales :

- A Strasbourg, les **1ère assises européennes du sport sur ordonnance**, qui se sont tenues les 14 et 15 octobre, en présence de personnalités du monde sportif, de professionnels de la Santé et du Sport, mais aussi de personnalité(e)s politiques élu(e)s et de nombreuses institutions; au cours de laquelle, le Dr Gautier, accompagné de Corinne Pacaud, IDESP de Châtillon/Thouet, en charge du dossier "activité physique pour l'UFOLEP" et Madame Laurence Nadaud, responsable technique nationale de l'UFOLEP, ont présentés la première expérience, très positive, de participation de patients sélectionnés au sein de cabinets du nord Deux-Sèvres ASALÉE, à des activités physiques encadrées par des professionnels d'UFOLEP; une expérience innovante qui s'inscrit dans les nouvelles exigences du Ministère de la Santé.
- A Paris, au salon Infirmier, ce même week-end d'octobre, ASALÉE présentait un stand, derrière lequel plusieurs infirmières: Katia Lefort, Aude Fumeron et Véronique Bonniol, Elodie Guichard, Annie Lagadec, et Christophe Priola, ont répondus à Me Michèle Lenoir-Salfati, Représentant la ministre de la Santé, et sous-directrice des ressources humaines du système de santé à la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) qui a salué l'expérimentation nationale Asalée, «préfigurateurs de ce qu'on veut mettre en place avec l'article 30 du projet de loi» quant aux pratiques avancées des infirmières.

A ces représentations, s'ajoute un entretien planifié entre le Dr Gautier et le Dr Varroud-Vial, chef de projet des maladies chroniques chez la HAS, qui reconnaît qu'Asalée est un exemple très concret avec des résultats très favorables, et devient un modèle précurseur de l'ETP, et dont le travail "est d'objectiver ce qui se fait pour savoir ce qui est le mieux" afin élargir la délégation des taches et les pratiques avancées à la loi de santé.

Face à cette exposition d'ASALÉE en temps que modèle, les sollicitations extérieures, sont multiples, des articles de presse mentionnent ASALÉE :

- article dans revue médicale EGORA du 21-10-2015, intitulé "*Ici les médecins ont adopté les "super -infirmières"*,
- un article sur le site EspaceInfirmier.fr, fait suite au salon infirmier 2015, dans lequel, a assuré Michèle Lenoir-Salfati «Dès que la loi est publiée, on mettra en place les groupes de travail. On veut avancer vite. Enjeux: «faire bouger les lignes» entre professions de santé, en milieu hospitalier comme en ambulatoire. A ce titre, la sous-directrice des RH a salué l'expérimentation nationale Asalée

1- Organisation des élections des membres de la DUP

Le calendrier de fin d'année étant encore très chargé (cf. ci-dessous), les élections des nouveaux membres de la DUP, seront envisageables qu'en janvier 2016.

- le 17 novembre, Intervention du Dr Gautier au Forum des Echos Santé à Paris, où les grands enjeux du système de soins et de santé sont débattus ; l'occasion d'affirmer qu'ASALÉE fleurit sur le territoire national.
- L'évaluation d'ASALÉE, par l'IRDES, qui doit rendre son rapport courant novembre.
- Rencontres avec la DGOS, puis le comité financier de la CNAM.
- le séminaire du jeudi 17 décembre à Paris.

[Parenthèse]: le séminaire du jeudi 17 décembre à Paris auquel sont conviés les médecins impliqués dans ASALEE, ainsi que les infirmières et infirmiers de France. Le programme précis est en cours d'élaboration, le lieu a préciser, l'heure de clôture envisagée vers 16h30, mais d'ores et déjà est prévu :

- la matinée, consacrée à la concertation, par des ateliers de réflexions,
- → l'après-midi, orientée sur les réélections du conseil d'administration d'ASALÉE, composé uniquement de médecins, avec le souhait de voir s'élargir le nombre de médecins dans le bureau. Actuellement les médecins élus sont :
 - ✓ Dr Isabelle RAMBAULT, vice-Présidente, médecin généraliste à Brioux/B (79)
 - ✓ Dr Jean-Luc Fièvre, Trésorier, médecin généraliste à Argenton l'Eglise (79)
 - ✓ Dr René Fernandez, Trésorier adjoint, médecin généraliste à Brioux/B (79)
 - ✓ Dr Margot Bayart, médecin généraliste à Réalmont (81)
 - ✓ Dr Luquin ?
 - √ ?

NB : Uniquement <u>les frais de déplacements</u> pour se rendre au séminaire des IDE ASALEE, seront pris en charge, en renseignant sur PSA avec justificatif.

2- <u>Point sur la mutuelle complémentaire</u>

Le Dr Gautier nous fait part d'une proposition de groupe adaptée aux cabinets médicaux, validée par le syndicat MG France, qui semble avoir été retenue ; il y aurait 2 niveaux proposés. Cette proposition sera soumise aux membres de la DUP, qui donneront leur avis sous 8 jours, afin d'envisager de clôturer le dossier "mutuelle" d'ici fin 2015, conformément à la loi.

Les salariés d'ASALÉE seront avisés par mail dès que la décision sera validée.

NB : Le délais de résiliation habituel de 2mois, n'existe pas dans le contexte de "mutuelle d'entreprise obligatoire".

3- Plan de formation

Le dossier formation nécessite la création d'une commission qui établira un cadre précis quant aux critères des choix, en tenant compte du budget qui sera alloué à la Formation. Cela ne pourra donc être discuté qu'après les élections des nouveaux membres de la DUP en janvier 2016.

Ces précisions pourraient constituer un avenant au règlement intérieur existant.

La date de la prochaine réunion est fixée au

JEUDI 12 novembre 13h30 à Châtillon-sur-Thouet

La clôture de la séance est faite à 10h35.

signature du Président, Dr Jean Gautier signature de la secrétaire Claire-Odile Beauvallet

Dewalle